



Compte-rendu de la réunion avec la direction le 16/09/2021 à 9h30

Le directeur M. Morin, en présence de Mme Bourgeon, a souhaité réunir les organisations FO, CGT et Solidaires pour évoquer quelques points sur la DSFP AP-HP. Le directeur a ainsi annoncé l'arrivée au 15 octobre d'un nouveau directeur adjoint, M. Laurent Marquier, qui vient du Pôle Gestion Publique de Cergy.

Sur la situation sanitaire :

Le directeur a constaté que la situation sanitaire est en amélioration.

Il a aussi indiqué qu'il ne peut pas déroger à la loi du 5 août, à laquelle sont soumis également tous les agents hospitaliers de l'AP-HP.

Il ne dérogera donc pas aux règles et aux échéances prévues par cette loi répressive et discriminatoire.

A ce jour, lendemain du 15 septembre, aucun agent de la DSFP n'est pour l'instant frappé par la suspension sans rémunération.

Quelques chiffres :

- 90,3 % des agents de la DSFP ont leur schéma vaccinal, c'est-à-dire 2 doses
- 2,3 % viennent travailler avec 1 dose et un test négatif
- 0,5 % des agents ont un certificat de contre-indication vaccinale
- 6,9 % sont dans des situations variées : congés, arrêt-maladie...

En conséquence, il est possible que certains agents soient menacés de suspension dans les prochaines semaines. FO est prêt à défendre tous les agents dans cette situation.

Le directeur a ensuite évoqué la circulaire du 09/09/2021, mise en ligne le matin même sur Ulysse national. Cette circulaire vise à classer les agents vulnérables en 2 catégories :

- les agents vulnérables sévèrement immuno-déprimés
- les agents vulnérables non-sévèrement immuno-déprimés.

Après lecture de cette circulaire, il s'avère que seuls les « *agents vulnérables sévèrement immuno-déprimés* » pourraient bénéficier du télétravail 5 jours sur 5 !! Les autres, ceux dont les pathologies se trouvent sur une nouvelle liste, risquent d'être obligés de revenir en présentiel, selon les préconisations établies par le nouveau médecin de prévention, le docteur Mireille Musielak, qui remplace le docteur Chevillard.

Ces nouvelles mesures devraient s'appliquer à partir du 27 septembre.

Pourquoi donc s'en prendre ainsi aux agents vulnérables ?

N'est-ce pas la suite de la loi injuste du 5 août ?

Sur le télétravail :

La direction a donné des chiffres arrêtés au 13/09/2021.

Ainsi, sur 217 agents de la DSFP :

- 78 agents sont des télétravailleurs réguliers : 12 ont posé 1 jour/semaine, 41 sont à 2 jours, 15 télétravaillent 3 jours, 5 sont à 4 jours et 5 agents télétravaillent 5 jours sur 5.
- 56 agents bénéficient de jours flottants
- 37 agents cumulent jours fixes et jours flottants
- 10 agents bénéficient d'autorisations ponctuelles de télétravail.

Les agents nomades (huissiers, auditeurs...) n'entrent pas dans ce décompte.

Au total, 107 agents bénéficient du télétravail, soit un taux de 46,7 %, alors que le taux national est de 33 % actuellement.

En complément à cet état des lieux, le directeur a annoncé que Bercy va lancer un « *accompagnement managérial* » pour la gestion des télétravailleurs.

Pour FO, ce n'est pas une bonne nouvelle : nous pensons en effet qu'un agent isolé en télétravail est plus sensible aux pressions managériales qu'un agent travaillant dans un collectif.

Nous pensons clairement que Bercy va chercher à appliquer dans le domaine du télétravail les orientations répressives de la loi Dussopt pour écoeurer, diviser, voire écarter des fonctionnaires.

Conclusion :

Malheureusement, il n'y a donc aucune nouvelle en faveur des agents pour cette rentrée. Pour la section FO, il est plus que jamais nécessaire de s'unir pour faire valoir nos revendications légitimes :

- **Arrêt des suppressions d'emplois !**
- **Arrêt des fusions de services et des réorganisations !**
- **Non à la suspension sans rémunération prévue par la loi du 5 août !**



BULLETIN D'ADHESION

NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : -----

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE**
FINANCES PUBLIQUES

Fait à ----- le -----

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu